



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

COMMISSION DES DROITS

Note n° 1918 - le 05.12.17

## PORT DES DECORATIONS

L'ordre de préséance entre les différentes décorations est fixé par le grand chancelier de la Légion d'honneur dans une liste réactualisée en fonction des évolutions réglementaires.

Il n'a pas été établi de classement à l'intérieur des catégories rassemblant les médailles d'honneur ministérielles et les médailles commémoratives qui en règle générale sont portées par ordre d'ancienneté dans la création ou parfois selon les usages propres au corps social auquel appartient le récipiendaires (civil, militaire).

Il est à noter que **le port de toute décoration étrangère**, comme de toute décoration émanant d'une organisation internationale (UE, ONU, OTAN, etc...), **doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par la grande chancellerie**. Ces décorations sont toujours portées après les décorations françaises, mais dans l'ordre choisi par le récipiendaire et en fonctions de l'instant (rencontre avec des représentants du pays attributaire, réceptions, voyages, etc...).

FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT

24 bis boulevard Saint Germain 75005 Paris – 01 40 46 71 40 – fnam@maginot.asso.fr

Créée en 1888 – Reconnue d'utilité publique le 28/05/1933



## Ordre de port des décorations française - décembre 2017

Légion d'honneur

ordre de la Libération

Médaille militaire

ordre national du Mérite

Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

Croix de guerre (1939 – 1945, T.O.)

Croix de la valeur militaire

Médaille de la gendarmerie nationale

Médaille de la résistance française

ordre des Palmes académiques

ordre du Mérite agricole

ordre du Mérite maritime

ordre des Arts et lettres

Médaille des évadés

Croix du combattant volontaire (1939-1945, de la résistance, Indochine, Corée, A.F.N., OPEX)

Médaille de l'aéronautique

Croix du combattant

Médaille de la reconnaissance française

médaille d'outre-mer (ex. Médaille coloniale)

Médaille de la défense nationale

Médaille des services militaires volontaires

médailles d'honneur ressortissant aux différents départements ministériels

Médaille d'Afrique du Nord et Médaille de la reconnaissance de la nation

médailles commémoratives diverses et assimilées

FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT

24 bis boulevard Saint Germain 75005 Paris – 01 40 46 71 40 – [fnam@maginot.asso.fr](mailto:fnam@maginot.asso.fr)

Créée en 1888 – Reconnue d'utilité publique le 28/05/1933